



## RELEVÉ DE DECISIONS du CA du Crous du 12 mars 2020

30 membres - Quorum : 10 membres présents minimum

### Motion présentée par la FAGE

12 voix favorables, 13 abstentions

Le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la motion présentée par la FAGE.

### Motion présentée par l'UNEF

11 voix favorables, 1 abstention, 13 voix contre

Le conseil d'administration **rejette, à la majorité** des membres présents ou représentés, la motion présentée par l'UNEF.

### Approbation du relevé de décision et du PV du CA du 28 novembre 2019

25 voix favorables

Le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés le relevé de décision et le PV du Conseil d'Administration du 28 novembre 2019.

### Exercice 2019 – Compte financier 2019

#### « Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 134,7 ETPT sous plafond et 2 ETPT hors plafond.
- 309 665 058,31 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 67 161 773,79 € pour les dépenses de personnel,
  - 240 169 521,99 € pour les dépenses de fonctionnement
  - 2 333 762,53 € pour les dépenses d'investissement.
- 310 244 723,90 € de crédits de paiement, dont :
  - 67 161 773,79 € pour les dépenses de personnel,
  - 239 923 661,28 € pour les dépenses de fonctionnement,
  - 3 159 288,83 € pour les dépenses d'investissement.
- 315 518 601,23 € de recettes
- 5 273 877,33 € de solde budgétaire (excédent).

#### Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments comptables suivants:

- 130 329 048,71€ (montant net du bilan) ;
- 315 023 027,41 € (montant du compte de résultat) ;
- + 5 255 277,18 € de résultat patrimonial ;
- +5 178 271,18 € de capacité d'autofinancement ;
- +7 599 684,15 € de variation de fonds de roulement ;
- +14 738 097,14 € de variation de trésorerie.



**Article 3 :**

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de l'exercice à hauteur de 2 102 894,21 € en report à nouveau et 3 152 382,97 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération. »

18 voix favorables, 7 abstentions

Le conseil d'administration **approuve, à la majorité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

**Marché négocié relatif à la réservation du Corum pour l'organisation du salon Campus Home en 2021**

« **Article unique :**

Le Conseil d'administration autorise Madame la Présidente du Cnous de recourir à un marché négocié avec Montpellier Events, société anonyme d'économie mixte locale, gestionnaire de cet équipement, pour un montant maximum de 100.000€HT sur les prestations suivantes :

- Location des différents espaces : espace exposant, espace cycle de conférences, espace médias, espaces de réunion et espace d'accueil. Cette location de différents espaces inclura également les prestations suivantes, qui sont comprises dans la prestation générale d'un contrat de location établi par Montpellier Events : accompagnement par un régisseur en amont et pendant l'évènement, sonorisation d'accueil, espaces nettoyés chaque matin, climatisation ou chauffage, signalétique générale non liée à l'évènement, signalétique directionnelle, permanence sécurité au sein du bâtiment avec présence d'un SSIAP, hôtesse directionnelle et couverture wifi ;
- Les prestations qui sont liées à la sécurité du bâtiment (prestations liées à une clause d'exclusivité dans le contrat de location) : fourniture des compteurs d'électricité et prestations qui touchent aux surfaces des bâtiments comme la signalétique extérieure et intérieure avec une prestation qui comprend la fabrication et la pose de ces dernières.

Les autres prestations ci-dessous feront l'objet d'une consultation spécifique pour chaque lot dans le cadre des règles de la commande publique (hors exclusivité imposée par le prestataire au titre du marché négocié et des prestations ci-dessus)

- Location avec montage et démontage des stands
- Location mobiliers divers dont celui des exposants
- Prestations de sécurité, d'accueil, nettoyage en supplément de celles non comprises dans le forfait location d'espaces »

25 voix favorables

Le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.



**Convention entre le Cnous et les Crous relative aux remboursements des frais de mission des agents des Crous**

25 voix favorables

Le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la convention présentée.